



DOSSIER DE CANDIDATURE 2024/2025 AUDIOPRO



Situation de handicap : Oui Non

Détenteur de la RQTH : Oui Non

ETAT CIVIL

NOM : Prénom :

Date de naissance :/ /.....Lieu de naissance :

Adresse :

Code Postal : |_|_|_|_|_| Ville :

Tél. domicile : Portable :

Portable Parent 1 : Portable Parent 2 :

E-mail (**obligatoire**) : Email Parents 1 :

Email Parents 2 :

Bac préparé ou obtenu : Section : Spécialité : mathématiques SVT physique- chimie

Diplôme le plus élevé obtenu / préparé :

Si le diplôme a été obtenu, précisez la date d'obtention :

RAPPEL DE LA PROCÉDURE D'INSCRIPTION :

Étape 1 : CANDIDATURE ET INSCRIPTION A PROGRESS SANTE

Après dépôt de mon dossier de candidature, si mon dossier est éligible, je suis contactée pour un entretien de motivation.

Suite à l'entretien de motivation, je reçois la décision de la commission d'admission par email sous 10 jours.

Si la réponse est favorable, je retourne sous 10 jours mon dossier d'inscription à Progress Santé avec le règlement SEPA et l'échéancier.

⇒ Progress Santé transmet mon dossier à l'Universidad Europea de Madrid (UEM) et m'aide à compléter le dossier de l'UEM appelé « *Solicitud* »

Étape 2 : INSCRIPTION A L'UNIVERSIDAD EUROPEA DE MADRID EN MODE SEMI-PRESENTIEL – LA SOLICITUD

L'UEM prend contact avec moi pour :

- Réaliser un test d'espagnol et d'anglais
- Compléter un questionnaire de motivation
- Finaliser mon dossier d'inscription (si les tests les résultats de tests et du questionnaire sont satisfaisants)

Si l'inscription est validée par l'UEM au regard de ces éléments, le candidat s'engage à faire reconnaître son Baccalauréat français via la procédure de reconnaissance espagnole « *CRENCIAL* ». Cette demande de document doit se faire auprès du MEC (Ministerio de la Educación – Ministère de l'Education), représenté par le Consulat ou par l'Ambassade dans votre pays de résidence

DOCUMENTS A FOURNIR :

- Le dossier d'inscription rempli, daté et signé
 - La copie des résultats du bac (et de vos derniers diplômes si c'est le cas) les bulletins de Terminale et post bac
 - Si diplôme étranger, merci de fournir l'attestation de reconnaissance*
 - La copie de votre carte d'identité ou de votre passeport ou titre de séjour en cours de validité
 - 1 photo
 - 1 chèque de 490 euros correspondant aux frais de dossier (non remboursable sauf dans le cas de refus par Progress Santé ou l'UEM) à l'ordre de Progress Santé
 - Un CV
 - Une lettre de motivation (merci d'expliquer précisément votre intérêt pour le métier d'Audioprothésiste)
- ⇒ Attention aucune candidature ne sera étudiée si la lettre de motivation n'est pas jointe au dossier

*Pour obtenir une attestation de reconnaissance d'un diplôme étranger, déposez un dépôt de demande en ligne sur le site de France Éducation (ex-CIEP)

<https://www.ciep.fr/enic-naric-page/depot-demande>

1) **CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES**

Défaut de déclaration

Toutes les informations relatives à l'identité du candidat, son niveau et tous les documents servant à identifier son profil pédagogique demeurent authentiques.

**Le dossier de candidature ne garantit pas une inscription définitive dans l'établissement. Il sera évalué par l'équipe pédagogique qui pourra, si besoin, convoquer l'étudiant à un entretien de motivation. Le nombre de places étant limité, nous vous conseillons de nous renvoyer votre dossier de candidature dans les plus brefs délais. En cas de refus, l'intégralité du dossier accompagné du chèque de frais de dossier de 490 euros est renvoyée au candidat.*

2) **REGLEMENT DE LA SCOLARITE**

Toute inscription est définitive.

Les frais de formation à PROGRESS SANTE : 2990€ (2500€ de frais de scolarité et 490€ de frais de dossier) *seront à régler directement à Progress Santé.

FORMATION	TARIFS
AUDIOPRO	2500€ + 490€ de frais de dossier

Les frais de formation à l'UEM : 4550€ (4050€ de frais de scolarité et 500€ de frais de dossier) * seront à régler directement à l'Université de Madrid après l'acceptation.

*sous réserve de modification

2a) **MODALITES DE REGLEMENT**

Le règlement de la scolarité s'effectue en deux étapes :

- A la candidature, un versement des frais de dossier de **490 euros (non remboursables sauf dans le cas de refus de dossier par Progress santé ou l'UEM)**.

- Dès réception, par le candidat du mail d'acceptation, il devra nous faire parvenir par courrier **l'intégralité des paiements pour l'inscription à PROGRESS SANTE**, ce paiement s'effectue par chèque ou par prélèvement automatique (mensuellement ou trimestriellement). **Le mandat SEPA et l'échéancier devront nous parvenir au plus tard sous dix jours.**

2b) MODALITE DE REMBOURSEMENT EN CAS D'ANNULATION OU DE REFUS

L'annulation de la formation doit être adressée par écrit (lettre recommandée avec accusé de réception) à Progress Santé.

Pour couvrir la perte estimée résultant de l'annulation, Progress Santé encaissera :

- Jusqu'à 30 jours avant le début de la formation : l'acompte de 10% des frais de scolarité.
- Entre 29 et 15 jours avant le début de la formation : 25% du montant de la formation
- Entre 14 et 1 jour avant le début de la formation : 35% du montant de la formation
- A partir du 1^{er} jour de formation : 100% du montant de la formation

En cas de refus de votre dossier par PROGRESS SANTE : les frais de dossier ne vous seront pas imputés.

En cas d'acceptation de votre dossier par PROGRESS SANTE mais échec aux tests de l'université de Madrid, les frais de dossier ne vous seront pas imputés. Il en est de même pour les frais de scolarité.

3) DEFAUTS DE PAIEMENT

En cas de défaut de paiement, PROGRESS SANTE est contraint de refuser l'étudiant en cours tant que le règlement n'a pas été réalisé. Une fois la régularisation effectuée, l'étudiant ne peut en aucun cas, dans le cadre de son retour en classe, exiger un rattrapage des séances auxquelles il a été absent.

Je soussigné.....déclare avoir pris connaissance de la totalité du présent contrat de Progress Santé. L'inscription implique son acceptation sans réserve.

Je m'engage à souscrire une assurance civile personnelle et à transmettre une attestation à la Direction de l'établissement le jour de la rentrée.

Je m'engage à valider en ligne le règlement intérieur de l'établissement (également consultable au centre de formation).

Je m'engage à ne pas divulguer à l'extérieur de l'établissement les méthodes et supports pédagogiques qui pourraient être fournis et qui sont la propriété exclusive de PROGRESS SANTE.

Je reconnais avoir été informé sur les conditions d'inscription, la pédagogie et les méthodes en vigueur à Progress Santé.

Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé »

L'étudiant